

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 9 juin 2021

Projet de loi

approuvant le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu le contrat de prestations entre l'Etat, soit pour lui le département de la cohésion sociale, et l'Hospice général portant sur l'année 2020;
vu le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2020,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2020 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

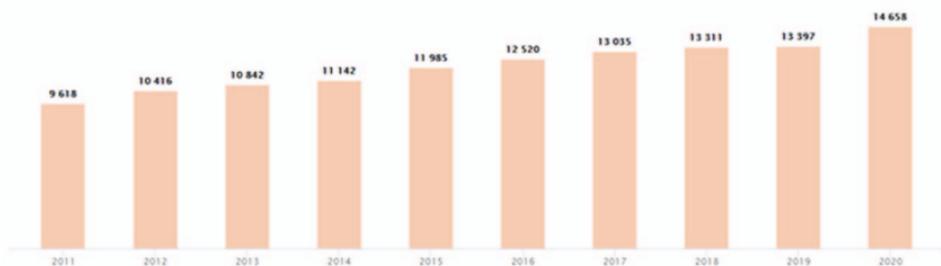
Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver le rapport de gestion (rapport d'activité) de l'Hospice général pour l'exercice 2020.

Aide sociale –programme C01

Alors que la courbe ascendante des dossiers à l'aide sociale connaissait un fléchissement au cours des deux années précédentes (<2% en 2018, 0,6% en 2019), les mesures sanitaires et socioéconomiques prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19 dès mars 2020 ont fortement fait augmenter les demandes d'aide sociale : plus de 9% d'augmentation.

Evolution 2011-2020 des dossiers financiers au 31.12 de chaque année



Les secteurs les plus touchés par ces mesures sanitaires ont été l'hôtellerie, la restauration, le transport de personnes, l'horlogerie, la culture ou encore les services à la personne.

Les foyers avec les revenus les plus bas qui se sont retrouvés au chômage ou au bénéfice d'indemnités en cas de RHT ont été contraints de puiser dans leurs économies ou de faire appel à l'aide sociale en complément. Ceux qui ne possédaient pas d'économies se sont directement adressés à l'aide sociale. D'autres encore, parfois en situation illégale dans le canton, ont été aidés par le biais d'associations leur délivrant des prestations en espèces ou en nature.

Outre les indépendants, dont l'accès à l'aide sociale a été facilité suite à l'adoption d'un arrêté du Conseil d'Etat le 6 avril 2020, les personnes de 50 ans et plus et les jeunes sont parmi les publics les plus directement impactés par les mesures adoptées durant la crise sanitaire.

Si l'on ajoute aux 27 000 bénéficiaires de l'aide sociale les personnes migrantes dont l'Hospice général a la charge, ce sont plus de 33 000 personnes qui sont accompagnées par l'institution au 31 décembre 2020, soit plus de 6% de la population résidente du canton, l'équivalent de la ville de Vernier (17^e ville suisse par sa population).

L'image genevoise emblématique de l'année 2020, qui a fait le tour du monde, restera celle des personnes faisant une queue chaque semaine plus longue devant la Patinoire des Vernets pour recevoir une assistance alimentaire.

Outre les problématiques de revenus, les usagers de l'aide sociale continuent de souffrir de la pénurie de logements et, malgré une certaine détente du marché, de la cherté des biens à louer.

L'Hospice général a poursuivi ses efforts visant à héberger ses bénéficiaires dans des structures temporaires afin de mieux les accompagner dans la recherche d'un bail pérenne en leur nom propre. Appartements-relais et centres d'hébergement collectif de l'Hospice général sont privilégiés par rapport aux hôtels, plus onéreux et dans lesquels le suivi social est plus difficile. Fin 2020, ce sont quelque 130 personnes qui sont logées dans les centres d'hébergement collectif et une douzaine d'appartements-relais qui sont mis à disposition.

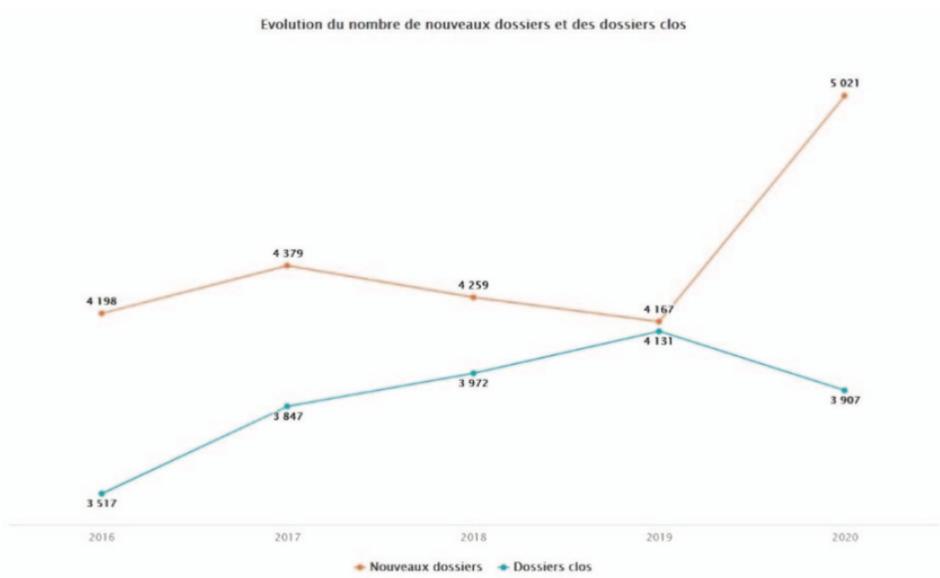
L'institution a également poursuivi sa politique d'acquisition et de développement d'immeubles destinés à l'hébergement temporaire de ses usagers : en 2020, l'Hospice général a acquis trois nouveaux biens – aux Pâquis, à La Roseraie et à Vessy – qui feront l'objet de rénovations.

Le nombre d'usagers de l'aide sociale rencontrant des problématiques de santé étant élevé, le renforcement de la coopération interinstitutionnelle avec l'assurance-invalidité (AI) et les médecins traitants s'est poursuivi.

L'insertion des bénéficiaires de l'Hospice général sur le marché du travail est une tâche qui se complexifie : les mesures de semi-confinement prises pour lutter contre la pandémie ont encore accéléré la révolution numérique et bouleversé le marché de l'emploi, entraînant un risque pour l'avenir de nombreux métiers nécessitant peu ou pas de qualifications.

Alors que les courbes entre augmentation des dossiers et sorties de l'aide sociale tendaient à se rapprocher au cours de ces dernières années, faisant espérer leur croisement et donc une inversion de la tendance, leur divergence n'a jamais été aussi marquée qu'en 2020 (voir graphe ci-dessous).

Evolution du nombre de nouveaux dossiers et des dossiers clos



Aide aux migrants – programme C05

L'adoption du plan cantonal de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), qui a pour objectif l'intégration rapide et durable des personnes migrantes, a engendré la complète réorganisation de la fonction Aide aux migrants (AMIG) qui sera effective en 2021.

Quelque 800 personnes étaient concernées par des mesures spécifiques d'intégration sociale et professionnelle prévues par l'AIS à la fin 2020. L'Hospice général n'a pas pour autant stoppé ses efforts visant à insérer les migrants non éligibles à l'AIS, même si la pandémie a rendu cet exercice beaucoup plus difficile.

Le transfert de la responsabilité des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) de l'Hospice général à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), décidé par le Conseil d'Etat le 4 mars 2020, a pris du retard du fait de la pandémie. Les discussions se poursuivent néanmoins avec l'objectif de réaliser ce transfert d'ici fin 2021.

Le nombre de personnes étrangères sans permis de séjour (ETSP) a augmenté avec la COVID-19 (592 au 31 décembre 2020), entraînant la prise en charge par l'institution de personnes en très mauvaise santé et avec des besoins en logement accrus.

Au niveau institutionnel

Au printemps 2020, suite à l'adoption des mesures de semi-confinement, l'Hospice général a dû entièrement se réorganiser en quelques jours afin de rester pleinement opérationnel. Des permanences ont été ouvertes et maintenues pour accueillir les cas d'urgence et les nouvelles situations, alors que collaboratrices et collaborateurs se mobilisaient pour garder le lien avec les bénéficiaires, tandis que l'ensemble des autres prestations s'effectuait en télétravail. Les centres d'hébergement collectifs sont restés opérationnels tout au long de l'année, mobilisant des collaborateurs 7/7 jours durant le semi-confinement du printemps.

Les centres d'action sociale (CAS) et autres bureaux accessibles au public de l'Hospice général ont été rouverts en mai 2020 et le sont restés depuis.

Les activités en faveur des seniors ont été fortement impactées dès le début du semi-confinement. Dans un premier temps, l'accent a été mis sur le maintien du lien « à distance » puis, dès que les circonstances l'ont permis, les séjours en maison de vacances et certaines activités au Centre d'animation pour retraités (CAD) ont à nouveau pu être proposés.

Les personnes engagées en 2019 sur les 62 ETP découlant des 7 millions de francs votés par le Grand Conseil pour le fonctionnement de l'aide sociale ont tous été intégrés – bien que la rapide augmentation des dossiers au cours de l'année 2020 ait mis à mal le bénéfice de ces recrutements en termes de portefeuille à charge des travailleurs sociaux.

Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à 144,5 millions de francs, en diminution de 7% par rapport à 2019.

Les recettes propres de l'Hospice général sont aussi en diminution, essentiellement engendrée par la baisse des revenus du parc immobilier de rapport (exonérations, réductions ou reports de loyers octroyés en soutien aux locataires des objets commerciaux). La réserve opérationnelle de l'institution s'élève à fin 2020 à 6,1 millions de francs et sera entièrement consommée courant 2022.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Rapport d'activité annuel 2020* –
<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2020/>, disponible depuis le 24 avril 2021
- 2) *Statistiques et indicateurs 2020* –
<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2020/statistiques-et-indicateurs/>, disponible depuis le 24 avril 2021

Nota bene : Les annexes sont dématérialisées et uniquement accessibles par lien url. Cette pratique fait suite à la volonté du Conseil d'Etat de réduire le nombre de publications et autres imprimés au bénéfice de publications électroniques.